

2017 DAE 323-Campus des Cordeliers (6e) – Participation financière aux travaux (8.200.000 euros) et convention corrélatrice avec l'EPAURIF

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Campus des Cordeliers (15 rue de l'école de médecine, 6e), dont la Ville de Paris est propriétaire avec une affectation perpétuelle à la « Faculté de Médecine de Paris » au titre de la loi du 14 décembre 1875, accueille plusieurs entités, notamment :

-l'ancien réfectoire de l'ancien couvent des Cordeliers, édifié principalement au cours du XVe siècle, que vous avez confié, par délibération des 16, 17 et 18 décembre 2013, à la RIVP dans le cadre d'une concession de travaux publics en vue de sa restauration et de son exploitation pour la recherche et la vie étudiante (salle polyvalente, logements chercheurs) ;

-le Centre de Recherches des Cordeliers (CRC), situé dans les bâtiments érigés à la fin du XIXe siècle, dont la tutelle est constituée par l'Inserm et les Université Paris Descartes, Paris Diderot et Pierre et Marie Curie, et dont l'activité est dédiée à l'étude des grandes fonctions de l'organisme et le rôle de leurs dérèglements dans la genèse et la progression des maladies ;

-la Faculté de Médecine de l'Université Paris Descartes, située principalement dans la surélévation des anciens pavillons de dissection réalisée au début des années 1960 par l'Université de Paris.

L'Université Pierre et Marie Curie assure la gestion du site tandis que la Ville de Paris assure ce qui pourrait être assimilé aux travaux du propriétaire en application de la convention entre l'Université de Paris et la Ville de Paris du 1^{er} octobre 1929.

Le Programme d'Investissement de la Mandature prévoit la rénovation du site des Cordeliers. Cette démarche est nécessaire pour maintenir et développer le rayonnement et l'excellence de l'enseignement et de la recherche dans les domaines scientifiques et médicaux de la capitale.

Des étapes ont déjà été réalisées dans le cadre de cette démarche :

-le lancement de la restauration du réfectoire dont la livraison est prévue pour la fin de l'année 2018 ;
-des études menées par la DPA pour l'amélioration des conditions de sécurité et d'accessibilité du site ;
-des études confiées à l'Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) dans le cadre d'une convention signée avec les Universités Paris Descartes et Pierre et Marie Curie, dont vous avez approuvé le principe dans votre séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017.

Dans le prolongement des études menées par la DPA et de celles confiées à l'EPAURIF, compte-tenu de la spécificité du projet de rénovation impactant le fonctionnement des diverses entités de l'établissement, et suite à la réorganisation de la DPA, il vous est proposé de confier à l'EPAURIF la mise en œuvre d'une première phase de travaux de sécurité.

Ces travaux consisteront à moderniser les installations du système de sécurité incendie de l'ensemble du site, à mettre aux normes la distribution principale des installations électriques (les installations électriques des locaux étant mises aux normes par les établissements), et à rendre accessible aux services

de secours les façades des bâtiments, y compris les combles ; ces dernières interventions s'accompagneront d'une reprise des toitures qui sont fuyardes en de nombreux endroits.

Ces travaux ont été évalués par la Ville et l'EPAURIF à 8 200 000 euros. Ils débuteront en 2018 et s'étaleront jusqu'en 2020 pour les travaux en façade et toiture.

D'autres travaux pourront être ultérieurement confiés à l'EPAURIF, notamment ceux concernant la restauration des façades, l'amélioration de l'accessibilité du site et l'aménagement de nouveaux locaux (laboratoires, learning center...) avec un financement partagé par les établissements.

En conclusion, je vous propose d'approuver la participation financière de la Ville à hauteur de 8 200 000 euros pour une première phase de travaux au campus des Cordeliers et de m'autoriser à signer la convention corrélative avec l'EPAURIF.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris